

Développer une dynamique collective de valorisation des déchets verts



Le brûlage des déchets verts n'est plus autorisé par la loi. Les collectivités proposent des solutions de collecte aux particuliers mais rien n'existe en termes d'organisation pour les professionnels. Le coût du traitement des déchets verts est très élevé pour les entreprises du fait du volume et du transport vers les lieux de collecte. La problématique du volume et du stockage de ces déchets verts est particulière et nécessite une gestion adaptée pour leur valorisation.

Le CBE Sud Luberon sera en charge de :

- La mise en place et l'animation de réunions et de groupes de travail entre les parties prenantes
- L'aide à la rédaction des objectifs et la sensibilisation des entreprises concernées à la pérennité du projet.